



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 10.02.17

Après un premier jugement qui lui a été favorable, la FIN regrette l'échec de la médiation de la Mairie de Cannes et exprime ses plus vives inquiétudes quant à la mise sous influence du salon nautique de Cannes.

Le 21 octobre dernier, la Fédération des Industries Nautiques (FIN), syndicat professionnel de l'industrie nautique Française, représentant 80% du chiffre d'affaire de la filière, s'est vue obligée de mettre un terme au contrat qui la liait à REED expositions, filiale du groupe anglo-saxon REED exhibitions, pour l'organisation de ses deux salons nautiques (Paris et Cannes).

Agissant en qualité de propriétaire du salon de Cannes, la FIN avait saisi le Tribunal de Grande Instance afin de statuer sur la nullité d'une clause qui imposerait à la FIN, la société REED comme concessionnaire du salon de Cannes pendant plus de 20 ans.

Le Groupe REED avait alors demandé au juge des référés qu'en urgence, lui soit reconnu le droit d'organiser, seul, le salon nautique de Cannes et qu'il soit interdit à la FIN de communiquer sous peine de sanction financière.

Sans attendre la décision qui devait intervenir à la fin du mois de décembre, la société REED avait, dès le 30 novembre, débuté la commercialisation de ce salon.

Dès le 23 janvier, REED avait annoncé que le référé ne changerait rien, suscitant une inquiétude manifeste parmi les exposants.

« Mais quelle qu'elle soit, elle [la décision en référé] ne permettra aucunement de trancher le litige qui oppose la FIN à Reed. Seul le jugement du TGI, saisi au fond par la FIN, est en mesure de donner raison à l'une ou l'autre des parties », et d'ajouter : « Compte tenu des délais d'instruction du dossier, la décision n'interviendra vraisemblablement pas avant de très nombreux mois ».

Comment expliquer cette déclaration si ce n'est comme une communication qui préparait l'échec judiciaire que craignait REED ?

« Déclarer n'attacher aucune importance à une action en justice que l'on a soi-même engagée est une bien curieuse attitude », commente Fabien Métayer, Délégué Général de la FIN.

La première décision de justice a rejeté toutes les demandes de REED et l'a condamné aux dépens.

Cette décision, qui lui est très favorable, a été accueillie avec beaucoup de gravité par les responsables de l'industrie nautique Française.

Le 3 février au soir, la Fédération des Industries Nautiques, réunie en conseil exceptionnel, a donné mandat au Bureau exécutif pour tenter une ultime médiation et a sollicité, une nouvelle fois, l'aide des autorités cannoises.

« Les 20 administrateurs ont été unanimes. Ils ont décidé de ne pas communiquer publiquement pour tenter de trouver une solution acceptable. Le salon de Cannes est un enjeu économique avant tout pour l'industrie Française. En tant que propriétaire du salon, la FIN a sollicité l'aide active du maire de Cannes et du Président de la CCI pour amener REED à adopter une position raisonnable », rapporte Yves Lyon-Caen, Président de la FIN.

La proposition de la FIN : réactiver le contrat avec REED pour préserver l'édition 2017 et sauvegarder les intérêts de l'industrie nautique et des exposants .

Compte-tenu de l'urgence à organiser correctement le prochain salon nautique de Cannes, la FIN permettait ainsi à REED de rester l'organisateur technique tandis que la FIN pouvait agir comme le garant des intérêts des exposants.

La médiation de la Mairie de Cannes se solde par un échec

« Cette médiation est un échec. Reed a refusé de participer à la réunion au motif que la FIN était représentée par son Vice-Président. Ce prétexte ne doit pas dissimuler le vrai motif de REED, qui est le refus de reconnaître son échec judiciaire et d'en accepter les conséquences », a commenté Yves Lyon Caen. Et d'ajouter : « C'est à la FIN qu'il appartient de décider qui la représente, et non à REED ».

La FIN regrette que la Mairie de Cannes, qui s'était proposée dès le 20 décembre 2016 comme médiateur, consente passivement au coup de force de REED, en dépit de la décision de justice et des enjeux majeurs pour l'industrie nautique .

L'industrie nautique Française craint une mise sous influence

Si la Fédération des Industries Nautiques a conscience des enjeux locaux, elle ne peut accepter, sans réagir, qu'une société, filiale d'un groupe étranger, prenne la main sur un salon aussi stratégique pour son économie.

Un conseil exceptionnel de la FIN se tiendra Lundi 13 février et examinera toutes les initiatives susceptibles d'être prises face à ce coup de force.

Dans l'immédiat, dans l'intérêt de leurs entreprises, la FIN appelle les exposants à procéder à leur inscription auprès de REED pour respecter la date limite du 28 février.

www.fin.fr

www.facebook.com/fin.fr

www.twitter.com/fr_fin